

ARTS PLASTIQUES

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'enseignement optionnel d'arts plastiques a pour principe l'exercice d'une pratique plastique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique.

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi l'enseignement d'arts plastiques en classe de Seconde pour pouvoir le suivre en classe de Première.

L'enseignement s'appuie sur une « pédagogie par projets », dans et en dehors du lycée, accompagnés de professionnels du monde de la culture :

- rencontres et ateliers avec des artistes ;
- construction et visites d'expositions ;
- cours de culture artistique (histoire de l'art, méthodologie de l'analyse des images) ;
- pratique plastique (dessin, gravure, peinture, photographie, pochoirs, sculpture, modelage, assemblage, installation, lumière, son, vidéo, performance, volume, architecture, création numérique ...).

Ainsi, les élèves appréhendent l'art d'hier et pratiquent l'art d'aujourd'hui sous toutes ses formes.

Cet enseignement optionnel enrichit le parcours lycéen des dimensions créative, sensible, culturelle et artistique requises dans de nombreuses formations après le lycée. Suivre un enseignement optionnel artistique permet de faire la différence sur les demandes *post-bac* dans *Parcoursup*.



À RETENIR

- * En Seconde, 3 h 00 par semaine ;
- * en Première et Terminale générale ou technologique, 2 heures par semaine ;
- * cet enseignement peut se combiner avec l'enseignement de spécialité (en Première et Terminale de la voie générale) afin d'obtenir
- Une formation complète si volonté *post-bac* dans le domaine culturel et artistique ;
- * plus d'informations, artmounier@gmail.com .